



Procès-Verbal Comité de Direction

N° 08
28 avril 2022

Par courriel Alain Martin, Président
Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général
Jérôme Peslier, Trésorier
Alain Le Viol, Jean-Charles Guérin
Olivier Bloino, Jean-Luc Briand, Dominique Goraud, Dominique Pilet, Patrice Boutin, Alain
Chapelet, Lydie Chauvier, Didier Gantier, Patrice Guet, Georges Le Glédic, Lionel Rossetti

Assiste Sébastien Duret, Directeur Administratif

1. Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

Le Comité de Direction prend connaissance du protocole COVID relatif aux compétitions régionales et départementales actualisé au 25 avril 2022, faisant apparaître la disposition exceptionnelle proposée par le Comité Exécutif de la FFF aux Ligues et aux Districts, concernant la gestion de la fin de leurs championnats, sans caractère obligatoire.

Vu la proposition du COMEX de la FFF du 21 avril 2022,
Vu la décision du CODIR de la LFPL du 25 avril 2022,

Le Comité de Direction décide :

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il est acté de lever le dispositif COVID pour l'ensemble des compétitions départementales à compter du 26/04/2022.

Cette disposition est étendue aux 3 derniers matchs des Championnats Départementaux afin de garantir leur bon déroulement et de ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison.

En conséquence, aucun report ne pouvant être envisagé dans ce cas, le club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe conformément au règlement de l'épreuve et des règlements généraux le jour du match est déclaré forfait.

Pour rappel, il a acté précédemment pour les matchs de Coupes Départementales, compte tenu du calendrier très resserré, que les clubs qui ne seront pas en mesure de présenter le jour de la rencontre une équipe conformément au règlement en raison d'une situation COVID, celle-ci sera déclarée forfait.

2. Organisation des finalités de fin de saison

Finales Entreprise - 25 mai 2022 – Changement de lieu

Suite aux propositions des clubs d'Orvault Bugallière et du FC Stéphanois, les finales se dérouleront le mercredi 25 mai 2022 au stade de la Bugallière, à Orvault.

Finales Seniors Masculins - 28 mai 2022 - Saint-André-des-Eaux

En application de l'article 7.1 b) des Règlements des Coupe et Challenge, le prix des entrées est fixé par le Comité de Direction à 5€, comme les saisons précédentes.

3. Vie des clubs

Le Comité de Direction donne son avis sur les mouvements de club suivants :

	Dissolution		
606653 ASSELAN	Association Sportive des Enseignements Laïques de l'Agglomération Nantaise		PV du 20 avril 2022 Demande de dissolution à compter du 31 mai 2022
			Avis favorable sous réserve du règlement du solde financier

	Groupements			
GJ Vay-Marsac	518484	US Vay	Convention 2022-2026 Groupement jeunes Catégories : U12 à U18	Avis favorable
	518807	AS Marsac		
GJ de Goulaine	520085	Basse Goulaine AC	Convention 2022-2026 Groupement jeunes Catégories : U12 à U18	Avis favorable
	517159	ES Haute-Goulaine		
GF Hâvre et Loire	581315	Oudon Couffé FC	Convention 2022-2026 Groupement féminin Catégories : U6F à Seniors F	Avis favorable
	500268	RC Ancenis Saint-Géréon		
GF AL Châteaubriant/Erbray	502086	AL Châteaubriant	Convention 2022-2026 Groupement féminin Catégories : U6F à Seniors F	Avis favorable
	520446	Les Jeunes d'Erbray		

Prochain Comité de Direction : Jeudi 12 Mai 2022

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre Bouillant



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

